



Formation en Santé, Sécurité et Conditions de Travail des membres du CSE



Des questions ?
Contactez un conseiller
formation :
Tél : 03.59.30.65.05
info@msformation.net

Objectifs de la formation

Acquérir les compétences de base en santé et sécurité au travail pour tout membre de l'instance représentative du personnel en Santé Sécurité au Travail.

A l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Repérer les enjeux de la santé-sécurité au travail
- Connaître les principaux textes et bonnes pratiques de prévention
- Identifier les principaux acteurs internes et externes à l'organisation
- Intégrer la Santé Sécurité au Travail dans la gestion de leurs missions de membres de l'instance représentative du personnel en Santé Sécurité au Travail.
- Identifier les risques liés aux situations de travail, les analyser et être en mesure de proposer des pistes d'actions en vue d'améliorer les conditions de travail et le bien-être au travail.
- Utiliser la « boîte à outils » contenant les informations et les supports méthodologiques nécessaires, dans le contexte spécifique dans lequel ils exercent leur mission.

Profil formateur : formation délivrée par un formateur spécialisé en instances des entreprises.

Méthodes pédagogiques : Formation animée en présentiel (animation possible partiellement en visio selon les besoins du client), conçue sur un mode expérientiel, privilégiant les mises en pratique et les études de cas si possible en situation. La ludo-pédagogie est également privilégiée pour optimiser l'intégration des savoirs.

Notre statut de centre de formation indépendant vous assure une formation de qualité en toute neutralité.



Durée de la formation : 35 heures



Organisation préconisée : 35h, réparties en 5 journées de 7h, idéalement réparties à raison d'une à deux journées de formation par semaine. Toutefois, le rythme peut être modifié selon les besoins clients.

■ Management ■ Développement pro ■ Communication ■ Instances et bien-être ■ Formation de formateur



Formation présentielle en Inter-entreprises, dans les locaux de MS formation (animation en visio possible partiellement selon les besoins)



12 participants maximum en présentiel

Contenu de l'action de formation

- *Les contenus du parcours seront adaptés en fonction des informations recueillies auprès des clients et à l'issue d'un questionnaire préalable proposé aux apprenants en amont de formation.*

■ Fonctionnement du CSE

- **Historique du CSE**
- **Connaissance de l'application de la réglementation**
 - Repérer la hiérarchie des sources du droit et des textes normatifs
 - Identifier les différents types de CSE en fonction de l'organisation juridique de l'entreprise (CSE central, CSE d'établissement...) et leur incidence sur les sujets traités en réunion.
 - Le règlement intérieur de l'instance
 - Les réunions du CSE : de l'élaboration de l'ordre du jour à la rédaction du procès-verbal
 - Le délit d'entrave
- **Mission générale et attributions du CSE**
 - Découvrir l'articulation faite par le code du travail de la mission, les attributions générales et spécifiques du CSE ainsi que les modalités d'exercice de cette mission
 - Les matières relevant de la négociation (triptyque : ordre public / négociation / loi supplétive)
 - Information/consultation – notions de résolution / de délibération
 - Les nouvelles missions RSE et environnementales du CSE issues de la loi « climat-résilience »
 - Les 5 types de fonctions qui incombent aux membres de l'instance :
 - Contribution à la démarche globale de prévention des risques
 - Promotion de la prévention des risques professionnels
 - Connaissance de l'application de la réglementation
 - Exercice du droit à l'information et à la consultation de l'instance représentative du personnel en Santé Sécurité au Travail
 - Mobilisation des ressources externes

Approche maïeutique : les stagiaires réfléchissent sur leurs rôles et leurs finalités.



■ Exercer sa mission de membre du CSE

➤ Identifier les rôles et missions des principaux acteurs en santé et sécurité au travail pour travailler en pluridisciplinarité et établir une relation constructive avec les acteurs internes et externes.

Les acteurs de la prévention : Les acteurs internes (zoom sur le rôle des managers / préventeurs) et les acteurs externes et leurs prérogatives (les pouvoirs de l'Inspecteur du travail et de la CARSAT,...), Les acteurs du maintien dans l'emploi.

- Acteurs internes :
 - Comprendre la composition du CSE et le rôle de chaque membre : Président, Assistant du Président, titulaire, suppléant, secrétaire, trésorier, représentant syndical du CSE, responsable sécurité, représentants syndicaux, membres élus, salariés, hiérarchie, représentant de proximité, salarié désigné compétent, référent harcèlement sexuel et agissements sexistes, le rôle renforcé des IPRP sur le document unique ...
 - Connaître et distinguer clairement les niveaux de responsabilité des membres de l'instance en matière de prévention
 - Zoom sur le rôle des managers / préventeurs
- Acteurs externes :
Inspecteur du travail, agents de contrôle de la CARSAT, Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST), acteurs du maintien dans l'emploi, sous-traitants, prestataires de services, ...

Apport : communiquer avec diplomatie

Cas pratique : établir une relation constructive

*Activités et exercices pratiques : - Qui participe à la réunion ?
- Jeu du qui fait quoi ?*

➤ **Les moyens et attributions des membres de la délégation du personnel au CSE.**

Connaître les pouvoirs et prérogatives de l'instance représentative du personnel en Santé Sécurité au Travail et de ses membres.

- Délégation horaire (nombre, nouvelles possibilités de partage et de report, utilisations possibles), réunions, missions, enquêtes AT et maladies professionnelles, inspections, faculté de contacts et de déplacement.
- Formation - droit à la formation et modalités : distinguer les budgets formation au titre des missions économiques de celles au titre des missions santé et sécurité.
- Connaître le champ d'intervention de l'instance (délit d'entrave, procédure en cas de danger grave et imminent, ...) et identifier les différents droits : droit d'alerte, droit de retrait
- Organiser et assurer le suivi des expertises (désignation de l'expert, financement, contestation...)
- L'action judiciaire et la personnalité juridique du CSE
- Comprendre le statut de salarié protégé et ce que cela implique
- Identifier tous les documents obligatoires que l'employeur doit afficher/fournir et les différents documents à connaître (DUERP, bilan social, comptes rendus CSE/procès-verbal, la nouvelle BDESE, les différents registres obligatoires ...)
- Identifier les commissions du CSE et leur rôle :
 - o Comprendre les spécificités de la CSSCT (pour les entreprises concernées)
 - o Commission de marchés (pour les entreprises concernées)
 - o Commission formation (C. trav., art. L. 2315-49). (pour les entreprises concernées)
 - o Commission information et aide au logement (C. trav...art. L. 2315-50) (pour les entreprises concernées)
 - o Commission égalité professionnelle (C. trav., art. L. 2315-56) (pour les entreprises concernées)

*Jeu de questions / réponses. Cas pratique sur l'étendue des moyens.
Etudes de cas sur la procédure de danger grave et imminent.*

➤ **Les bonnes pratiques pour l'organisation des réunions :**

- Connaître et respecter le règlement intérieur
- Planifier le calendrier des réunions
- Organiser la réunion préparatoire
- Etablir l'ordre du jour des réunions
- Optimiser la prise de notes et/ou l'enregistrement des débats
- Organiser les votes
- Rédiger le procès-verbal de la réunion
- Déclencher des réunions extraordinaires
- Superviser l'affichage obligatoire à destination des salariés

*Mises en situation : établissement de l'ordre du jour, tenue des réunions, règles de vote
Approche maïeutique : les stagiaires réfléchissent sur leurs rôles et leurs finalités*



Clauses à insérer dans le règlement intérieur du CSE pour marquer l'importance des questions SSCT : travail personnalisé en rapport avec les particularités de l'entreprise sur la base d'un modèle type ou du règlement intérieur de l'entreprise.

➤ **Favoriser le dialogue social pour garantir un environnement de travail harmonieux et productif : stratégies et bonnes pratiques**

- Assurer une communication ouverte et transparente
- Favoriser l'engagement de vos membres
- Renforcer la cohésion et permettre une collaboration efficace

Réflexion collective en maïeutique

■ **Contribuer à la démarche globale de prévention des risques professionnels et des conditions de travail**

- **Les enjeux**

- Les grandes étapes de l'évolution de la prévention en entreprise
- Les enjeux de la prévention (Humain / Social, Financier, Juridique, Sociétal)
- Les chiffres et notions clés : statistiques générales des accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles par secteur d'activité
- Comparer les indicateurs de santé au travail de l'entreprise par rapport à son secteur d'activité
- Identifier la Santé Sécurité au Travail comme un levier de performance de l'entreprise

- **Les concepts :**

- Se familiariser avec le vocabulaire : santé, sécurité, hygiène, conditions de travail, accidents du travail et de trajet, pénibilité, stress, risques psychosociaux, maladies professionnelles, prévention, risque, danger...
- Notion de publics à risques : personnes fragiles
- Connaître les indicateurs financiers liés à la santé au travail : tarification, réparation, coûts directs et indirects, gestion assurantielle du risque : tarification et réparation, coûts directs et indirects
- Comprendre les mécanismes de mise en cause de la responsabilité civile et pénale ; la notion de délégation de pouvoir
- Orienter l'entreprise vers les acteurs du maintien dans l'emploi (handicap et reclassement)

Etude du cas Collet



➤ **Exercer sa mission SSCT en tant que membre du CSE**

Prévenir : supprimer et réduire les risques

- Les niveaux de prévention : primaire, secondaire et tertiaire
- Zoom sur les risques spécifiques à l'activité professionnelle des stagiaires (TMS, RPS, risque routier,...)
- Comprendre la hiérarchie des principes généraux de prévention et comment les appliquer à une situation dangereuse ou accidentelle
- Les mesures de préventions : techniques, humaines, organisationnelles
- Les 9 principes de prévention
- Pouvoir participer à l'analyse des conditions de travail et de santé (comprendre les documents réglementaires : DUERP + PAPRIACT)

Jeu et activité ludique :

- *Les 9 principes de prévention*
- *La chasse aux risques*

La sinistralité (accident du travail (AT) / maladie professionnelle (MP) :

- Qu'est-ce qu'une maladie professionnelle ?
- Statistiques AT (avec arrêt, sans arrêt, bénin, mission, trajet) et MP national/ régional
- Indicateurs : taux de fréquence, taux de gravité, ...
- Définition des différents AT, des MP et des MP à caractère professionnel, le CRRMP
- Documents d'enregistrement des déclarations d'AT/MP
- Le nouveau passeport prévention

La responsabilité :

- Responsabilité Pénale / Civile
- Le passage de l'obligation de résultat à l'obligation de moyens renforcés
- La délégation de pouvoir
- La faute inexcusable
- Les recommandations CNAMTS / CARSAT

➤ **Procéder à des enquêtes et inspections et évaluer les risques**

- ❖ Distinguer visites / inspections / enquêtes
- ❖ Identifier les dangers et les situations de travail dangereuses existantes et potentielles, détecter les situations de travail qui peuvent générer des conséquences pour la santé et la sécurité ;

Les grandes familles de risques et quelles actions envisager pour les réduire

Diaporama : photo de risques identifiés



Sur site, identification des zones à risque, remplissage de la fiche de visite (pour les parcours en intra uniquement)

- Evaluer les risques d'accident et d'atteinte à la santé en utilisant des guides d'analyse des risques

L'évaluation des risques professionnels :

- La réglementation applicable et la mise à jour du document unique,
- Savoir ce qu'est un processus d'apparition du dommage
- L'évaluation des risques : Valeur du risque / Cotation
- Le rapport annuel sur la prévention des risques, le programme annuel de prévention

Evaluer les risques selon la méthode Kinney

L'analyse de l'accident de travail ou de la maladie professionnelle :

- Méthode et outils : arbres des causes ou autres méthodologies
 - Les plans d'action
- Réaliser une enquête suite à un accident du travail, une maladie professionnelle ou un risque grave

Cas pratique recueil des faits.

Cas pratique : transcription des faits de l'arbre des causes : chaînes, conjonctions, disjonctions.

Cas pratique enquête : recueil des faits suivant la méthode ITAMAMI, arbre des causes et recherche de solutions sur la base des 9 principes de prévention.

L'analyse d'une situation de travail :

- La conduite de projet / pilote
- La traçabilité
- Le travail prescrit / le travail réel
- La santé physique et mentale

Exposé sur la méthodologie de la conduite de projet avec des exemples fournis ou issus de la pratique

Etude d'un poste de travail avec la méthode ITAMAMI

Analyse de cas de jurisprudence sur le harcèlement moral, sexuel et les agissements sexistes

La prévention des situations dangereuses :

- La gestion de crise
- La crise sanitaire
- Risques de pollution, explosion, incendie
- Les accidents du travail graves / mortels

Etude d'un cas réel



➤ **Faire un suivi :**

- Elaborer et suivre un plan d'actions visant à supprimer ou réduire les risques
- Evaluation à posteriori des actions du CSE
- Plan de prévention des entreprises extérieures
- Programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail : PAPRI Pact (pour les entreprises concernées)

Profil stagiaire : Membre titulaire ou suppléant du CSE, futur élu du CSE.

Prérequis : Être salarié de l'entreprise et élu du CSE / Comprendre et s'exprimer en Français.

Accessibilité des personnes en situation de handicap : cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Nos locaux sont aux normes afin de pouvoir accueillir tout public. Aussi, nous pouvons adapter nos méthodes pédagogiques et notre animation, tout comme nos supports partagés, en fonction du handicap et des besoins de l'apprenant. Notre équipe pédagogique, en collaboration avec notre référent handicap (Aurélien Morhain : aurelien.morhain@msformation.net / 03-59-30-65-05), mobilisent les ressources nécessaires pour permettre à chacun de se former.

Notre centre

L'équipe porte haut ce qui fait sa différence

- **Flexibilité :** parce que nous savons à quel point votre activité peut fluctuer, nous créons des modules qui s'intègrent complètement à vos contraintes : demi-journées, journées non consécutives, formations à distance et suivis personnalisés dans l'entreprise.
- **Bienveillance :** créer des relations respectueuses et équitables avec nos parties prenantes est essentiel. Apprenants, clients, formateurs et fournisseurs font partie de notre écosystème, et nous mettons tout en œuvre pour que chacun évolue harmonieusement en son sein.
- **Engagement :** l'engagement chez MS, c'est un état d'esprit et une attitude au quotidien. Chacun fait de son mieux, s'investit dans la mission qui lui est confiée pour la réussite du projet d'entreprise.
- **Authenticité :** MS Formation propose des parcours de formation dans le respect de l'honnêteté, de l'intégrité et de la transparence. C'est pourquoi nos formateurs et nos clients nous font confiance depuis toutes ces années !

Notre centre est référencé Qualiopi - un gage de sérieux et de professionnalisme, pour des formations de qualité.



Moyens pédagogiques et techniques

Nos formateurs sont recrutés conformément à la charte qualité MS Formation et sont experts dans leur domaine de compétences. Ils articulent diverses méthodes pédagogiques et utilisent des outils variés (outils numériques, jeux interactifs, logiciels de visioconférence...) pour s'adapter à leur public et optimiser l'apprentissage.

Nos référents pôles et notre responsable pédagogique (Sandrine Manzelle) supervisent l'ensemble des parcours de formation.

Les formations à distance sont dispensées via un outil de visioconférence de type Teams ou Zoom selon les cas, permettant au formateur d'adapter sa pédagogie.

Par ailleurs, notre centre de formation est équipé de :

- Salles de formation lumineuses, ergonomiques et équipées d'écran
- Accès au wifi haut débit sur l'ensemble des lieux

Tous nos locaux répondent aux exigences d'accueil des personnes en situation de handicap et sont donc accessibles.

Dans le cas d'une formation chez le client, ce dernier met à disposition locaux et matériels répondant aux mêmes exigences.

Chaque stagiaire recevra un lien lui permettant de télécharger le programme de la formation, les supports d'animation et tout autre document que le formateur jugera nécessaire de partager au groupe avant, pendant et après la formation. Ces supports pourront également être transmis par mail selon les besoins du stagiaire.



La partie théorique sur les aspects légaux est illustrée d'exemples concrets et d'études de cas.

L'interactivité avec les participants est préservée tout au long de la formation grâce aux échanges d'expériences et aux activités en binôme et en sous-groupes.

Essentiellement pratiques, les méthodes pédagogiques reposent sur la mise en place de jeux de rôle et de mises en situation, ainsi qu'un travail de réflexion collective de type maïeutique. Des situations vécues ou jouées seront débriefées par le formateur et le groupe.

Dispositif de suivi et d'évaluation

Pour assurer un suivi individuel, MS Formation donne accès à sa plateforme de partage DIGIFORMA, permettant à l'apprenant de récupérer en ligne toutes les ressources de la formation.

Par ailleurs, MS Formation met en place 2 types d'évaluations :

- Des évaluations des acquis en cours et fin de formation (via quiz, exercices pratiques, études de cas, jeux de rôles, mises en situation, et passage d'une certification pour les parcours concernés)
- Une évaluation de la qualité de la formation délivrée

Une attestation de fin de formation est remise à chaque participant.



Tout au long du parcours, chaque session est justifiée par un émargement numérique attestant la présence du stagiaire en formation.

Modes de financement

MS Formation est un centre de formation déclaré auprès de la préfecture de l'Oise sous le numéro 22.60.02086.60.

Notre centre est certifié Qualiopi dans la catégorie "actions de formation", accrédité par le Comité français d'accréditation (Cofrac) sur la base du référentiel national qualité. A ce titre, nos formations peuvent être éligibles à une prise en charge par votre OPCO – Opérateur de compétences.

Notre équipe peut vous conseiller pour le financement de votre projet de formation et vous accompagner dans la réalisation des formalités relatives à ce financement.

